



Rapport synthèse de la 310^e réunion du conseil syndical (CS) tenue le 31 août 2017

Pour avoir accès au diaporama présenté au conseil syndical : [cliquez ici](#) :

Renouvellement de la convention collective

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail et porte-parole du comité de négociation, résume les démarches réalisées dans le cadre de la négociation depuis la dernière réunion du conseil syndical.

Il présente le projet de résolution amenée par le comité exécutif et recommandant le rejet du dépôt patronal.

Voici la résolution adoptée à l'unanimité :

1. **CONSIDÉRANT** l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
2. **CONSIDÉRANT** les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer à la santé financière de l'UQTR;
3. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;
4. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;
5. **CONSIDÉRANT** le mandat confié par le conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017 respectivement;
6. **CONSIDÉRANT** les dépôts patronaux du 13 juin 2017 sur les aspects normatifs et du 28 août 2017 sur les aspects monétaires (salaires et plancher d'emploi);
7. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement institutionnel et sa réputation;
8. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs, qu'elles s'attaquent à la souveraineté des assemblées départementales, qu'elles réduisent l'autonomie des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
9. **CONSIDÉRANT** la ferme volonté des professeurs de débiter la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
10. **CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;
11. **CONSIDÉRANT** les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
12. **CONSIDÉRANT** les discussions intervenues;

Sur motion dûment présentée par le comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Denis Gratton du Département des sciences de l'environnement, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat de :

REJETER formellement en bloc les demandes patronales tant au niveau normatif que monétaire (salaires et plancher d'emploi);

DÉNONCER la vision réductrice de la partie patronale qui est reflétée dans ses demandes;

RÉITÉRER le mandat donné au comité de négociation, sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR le 7 juin 2017, de mener à bien le renouvellement de la convention collective.

La résolution sera soumise au vote des professeurs lors de l'Assemblée générale du 28 septembre prochain.

Le conseil syndical a également convenu de former les comités suivants, en appui au comité de négociation :

Comité d'analyse financière

Composition :

7 à 8 professeurs, dont au moins un membre du comité exécutif

Mandat :

- * Analyse de l'évolution budgétaire de l'UQTR
- * Analyse des budgets des autres constituantes du réseau UQ
- * Évolution des salaires des professeurs dans les universités québécoises
- * Coûts de gestion des universités
- * Etc.

Comité d'action syndicale

Composition :

7 à 8 professeurs, dont au moins un membre du comité exécutif

Mandat :

- * Mobiliser les professeurs
- * Contribuer à l'élaboration et à l'opérationnalisation des moyens de pression déterminés par les instances syndicales
- * Contribuer à l'élaboration des moyens de communication (communiqués, tracts, encarts publicitaires, etc.) internes et externes

Lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants

Le VPRT présente le projet de lettre d'entente visant à bonifier la tâche des professeurs qui donnent des cours à des grands groupes d'étudiants.

Le VPRT indique qu'il s'agit de discussion sur la proposition du service des relations de travail de l'UQTR puisque le Syndicat n'a pas encore toute l'information pertinente pour inviter le conseil syndical à prendre une décision et à faire une recommandation à l'Assemblée générale.

Le comité exécutif du Syndicat souhaite obtenir des gestionnaires des simulations permettant d'évaluer les impacts du projet sur les différents postes budgétaires départementaux.

Le conseil syndical doit de nouveau être saisi de la question lors de la rencontre du 14 septembre.

Rapport du comité des relations de travail

Embauche des professeurs au 1^{er} décembre

Le VPRT rappelle que le Syndicat avait déposé un grief sur la décision de la Direction d'embaucher les professeurs au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} juin comme le prévoit la convention collective.

L'arbitre a décidé de ne pas se prononcer sur le fond de la question puisque le grief avait été déposé après la période de prescription.

Le Syndicat a entrepris une série de démarches afin d'obliger l'arbitre à se prononcer, car cette décision a une incidence sur la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

Un nouveau grief sera déposé sur les embauches de l'année 2017-2018.

Embauche d'un directeur à la clinique de chiropratique

Le VPRT indique qu'un arbitre a rejeté le grief sur l'embauche d'un directeur pédagogique de clinique à une personne qui n'occupe pas un poste de professeur à l'UQTR.

L'arbitre a souligné que la personne embauchée agit à titre d'assistant au directeur ; la direction de la clinique demeurant la responsabilité de l'administrateur désigné du Département.